



CONSEIL MUNICIPAL PROCES VERBAL

25 février 2026



VILLAGES ÉTAPES
FAITES UNE PAUSE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL



L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le seize février, s'est réuni à la salle polyvalente de Saint-Launeuc, en séance publique, sous la présidence de Eric ROBIN, Maire de Merdrignac.

Étaient présents : ROBIN Eric, Maire, PITHON Marie-Thérèse, Maire déléguée, HESRY Michel, MARETHEUX Jean-Louis, LE GALL Pascal, HAMON Isabelle, BERNARD Nathalie, Maire Adjoints, COLLETTE Abel, MARTEL Bruno, POILVERT Cédric Conseillers Délégués, GUYOMARD André, GOURET Gérard, DAUNAY Dominique, DURAND Gérard, CHARTIER Georges, THEBAULT Catherine, FAISNEL Valérie, ROSSIGNOL Marie-Louise, BAZIN Pascal, GORE CHAPEL Isabelle, LE COZ Caroline, CHEREL Chantal, GIFFRAIN Emmanuelle, CHIQUET Vincent, FLAGEUL Guillaume, POILBOUT Marie, FRIZAT Céline, MENIER Sébastien, CHASLES Sandrine, COMMUNIER Aurélien

Absents excusés :

RIGOLLE Delphine
BADOUARD Allison
CHEVALIER Hubert

Procurations :

RIGOLLE Delphine donne pouvoir à FAISNEL Valérie
BADOUARD Allison donne pouvoir à HAMON Isabelle
CHEVALIER Hubert donne pouvoir à ROBIN Eric

Configuration de début de séance

<i>Nombre de conseillers municipaux en exercice</i>	33
<i>Nombre de conseillers municipaux présents</i>	30
<i>Nombres de conseillers municipaux votants</i>	33

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- **Procès-verbal du 28 janvier 2026** : adopté à l'unanimité - 1 Abstention (Isabelle GORE-CHAPEL)
- **Désignation du secrétaire de séance** : Marie-Thérèse PITHON
- **Appel et vérification du quorum** : quorum atteint
- **Modification de l'ordre du jour** :

Eric Robin, président de séance, propose l'ajout de deux points aux membres de l'assemblée :

- + Demandes de subvention des associations à l'échelle de l'entente Hardouinai Mené en point n°8
- + Demande de subvention de l'AFR - Périscolaire en point n°9

Eric Robin, Maire, explique avoir reçu plus tardivement ces demandes de subventions qui sont importantes pour le fonctionnement de ces structures et associations.
Ajout de ces deux points à l'unanimité.

Avant de commencer la séance, Eric ROBIN, Maire, tient à souligner la présence de Guénaëlle AUTAIN, responsable du service Finances et en charge de l'élaboration du budget.

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Eric ROBIN, président de séance, présente les informations réglementaires.

- Travaux d'aménagement des abords du local de stockage de Saint-Launeuc et sur le réseau des eaux pluviales du lotissement par l'entreprise *Hardouinai TP*

(Merdrignac) pour un montant de 5 667.75€ HT / 6801.30€ TTC. (facture n°2327 du 21/12/2025)

- Denis Matériaux : portail local de stockage pour 3 207.58 € HT
- Devis Distri Vert : clôture local de stockage pour 880.28 € HT
- Décision du Maire n°2026-002 relative au local communal du 18 rue Dr Moisan à MERDRIGNAC : détermination du montant des loyers à 150 € nets par mois hors charge pour le bureau indépendant et à 700 € nets par mois hors charge pour l'ensemble regroupant une salle d'attente et deux bureaux et durée initiale de chaque bail fixée à 6 ans.
- Devis GR Energies relatif à la climatisation et aux sanitaires du local 18 rue du Dr Moisan à Merdrignac pour 6 802.57 € HT
- Devis Denis Matériaux relatif à la fourniture de blocs portes et plaques BA13 pour le local 18 rue du Dr Moisan à Merdrignac pour 1 740.03 € HT
- Réhabilitation et extension de la salle des fêtes :
- Lot n°3 « Gros Œuvre-VRD » avenant n°7 relatif à des moins-values sur les travaux extérieurs et l'emprise de la cage élévateur pour - 8 736.57€ HT
- Lot n°4 « Charpente-Ossature Bois » avenant n°3 relatif à des plus-values liées au bardage sur poutre et habillage des murs d'entrée et à des moins-values liées au plancher bois panneaux scène et à l'habillage des bloc-portes pour - 4 098.00 € HT
- Lot n°7 « Menuiseries intérieures » avenant n°7 relatif à des moins-values portant sur une gâche électrique, portant à balais local ménage, grille de scène, plan vasque WC PMR petite salle, tablettes de fenêtres, coffres store pour - 4 826.00 € HT
- Lot n°7 « Menuiseries intérieures » avenant n°8 relatif à des plus-values portant sur le support de bar en panneaux bois et l'ajustement des portes de la cuisine pour 743.00 € HT
- Marché aux Affaires : mobilier bureau agent CESF pour 149.98 € HT
- GL Solutions achat ordinateur portable et suite Microsoft poste DGS pour 948.00 € HT
- Orange : téléphone portable poste CESF pour 36.00 € HT

AFFAIRES GENERALES

1. SDE 22 – Travaux sur le réseau d'éclairage public

Rapporteur : Eric ROBIN

Eric ROBIN, président de séance explique que suite à l'intervention d'INEO Atlantique, chargée de l'entretien des installations d'éclairage public sur le territoire de Merdrignac, deux états de vétusté ont été remontés. Suite à ces constats, le SDE22 a lancé deux études de remise en état.

- *Dossier – 57447 – La Croix de l'If*

Travaux prévus : Fourniture et pose module différentiel bipolaire 300mA.

Coût total des travaux : 693,36€ TTC

Avec l'application du règlement financier du SDE22, la commune étant référencée R100, la prise en charge communale est de 417,30€.

Ces montants sont indicatifs, le montant définitif de la participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Le Conseil Municipal :

- **Valide** la réalisation de ces travaux,
- **Approuve** la prise en charge financière de 417,30€

VOTE :			
POUR : 32	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

- Dossier 57504 – Rue du Dr Moisan

Travaux prévus :

Fourniture et pose module différentiel bipolaire 300mA.

Fourniture et pose de commande bipolaire.

Fourniture et pose de disjoncteur

Coût total des travaux : 1 119,74€ TTC

Avec l'application du règlement financier du SDE22, la commune étant référencée R100, la prise en charge communale est de 673,92€.

Ces montants sont indicatifs, le montant définitif de la participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Le Conseil Municipal :

- **Valide** la réalisation de ces travaux,
- **Approuve** la prise en charge financière de 673,92€

VOTE :			
POUR : 32	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

FINANCES

2. Affectation des résultats provisoires

Rapporteur : Pascal LE GALL

Pascal LE GALL, adjoint aux Finances, explique que la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) rencontre, depuis le mois de janvier, des difficultés informatiques liées à une panne matérielle majeure. Les transmissions et consultations de flux sont actuellement difficiles et sont même impossibles pour les comptes de gestion et comptes financiers uniques.

En conséquence, il n'est pas possible de procéder au vote du Compte Financier Unique à ce jour. Nous proposons donc d'adopter provisoirement les résultats ainsi que leur affectation, cette étape étant nécessaire à l'élaboration du budget primitif.

Le Comptable Public ayant donné son accord, il est proposé de procéder à la reprise anticipée des résultats.

MERDRIGNAC RESULTATS 2025			
BUDGET PRINCIPAL COMMUNE			
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	4 309 002,03 €	1 776 035,17 €	6 085 037,20 €
DEPENSES	2 916 727,89 €	3 143 885,57 €	6 060 613,46 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 392 274,14 €	- 1 367 850,40 €	24 423,74 €
REPORT EX ANTERIEUR	- €	1 647 271,47 €	1 647 271,47 €
RESULTAT CUMULE	1 392 274,14 €	279 421,07 €	1 671 695,21 €
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA HERONNIERE			
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	486 862,15 €	374 518,50 €	861 380,65 €
DEPENSES	445 470,29 €	362 489,91 €	807 960,20 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	41 391,86 €	12 028,59 €	53 420,45 €
REPORT EX ANTERIEUR	- 0,16 €	- €	- 0,16 €
RESULTAT CUMULE	41 391,70 €	12 028,59 €	53 420,29 €
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LA VILLE HUBEAU			
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	248 005,60 €	248 005,57 €	496 011,17 €
DEPENSES	248 005,57 €	248 005,57 €	496 011,14 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	0,03 €	- €	0,03 €
REPORT EX ANTERIEUR	- 0,17 €	- €	- 0,17 €
RESULTAT CUMULE	- 0,14 €	- €	- 0,14 €
RESULTAT GENERAL			
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	5 043 869,78 €	2 398 559,24 €	7 442 429,02 €
DEPENSES	3 610 203,75 €	3 754 381,05 €	7 364 584,80 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 433 666,03 €	- 1 355 821,81 €	77 844,22 €
REPORT EX ANTERIEUR	- 0,33 €	1 647 271,47 €	1 647 271,14 €
RESULTAT CUMULE	1 433 665,70 €	291 449,66 €	1 725 115,36 €

Concernant le budget principal de la Commune, le résultat provisoire à proposer en affectation à la section d'investissement au compte 1068 est : 1 392 274.14 €. Il est par ailleurs proposé de reprendre par anticipation l'excédent de la section d'investissement qui s'élève à 279 421.07 € à la clôture de l'exercice 2025.

S'agissant des budgets annexes lotissements, il est proposé de reprendre par anticipation les résultats de chaque section.

Guénaëlle AUTAIN, responsable du services Finances, précise qu'il s'agit d'une affectation provisoire. Dès lors que le CFU sera achevé et voté, les résultats finaux seront arrêtés et soumis pour validation définitive au Conseil Municipal, d'ici le 30 juin 2026, date buttoir.

Le Conseil Municipal valide cette proposition d'affectation des résultats.

VOTE :			
POUR : 32	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

3. Fongibilité des crédits

Rapporteur : Pascal LE GALL

Pascal LE GALL, adjoint aux Finances, rappelle que la fongibilité de crédits permet à une collectivité, d'autoriser l'ordonnateur à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein d'une même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section.

Les virements ne peuvent pas concerner les charges de personnel (chapitre 12).

Le Conseil Municipal :

- **Approuve** le principe de fongibilité ci-dessus exposé,
- **Fixe** ce niveau d'autorisation à 7.5% des dépenses réelles de la section

VOTE :			
POUR : 32	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

4. Fiscalité : Vote des taux 2026

Rapporteur : Pascal LE GALL

Pascal LE GALL, adjoint aux finances, indique que dans le cadre de la décision du Conseil Municipal du 23 juillet 2025 et plus particulièrement sur la décision de lisser la fiscalité sur 12 ans afin d'atteindre des taux uniques, les taux moyens pondérés et les taux applicables en 2026 sont les suivants :

Fiscalité		2025	2026	Taux cibles / Taux moyens pondérés
Taxe d'habitation pour les résidences secondaires	Merdrignac	21,00%	21,00%	20,34%
	Saint -Launeuc	14,89%	15,36 %	
Taxe sur le foncier bâti	Merdrignac	51,14%	50,98 %	50,26%
	Saint-Launeuc	36,57%	37,53 %	
Taxe sur le foncier non bâti	Merdrignac	81,17%	81,09 %	80,12%
	Saint-Launeuc	74,08%	74,54 %	

Il est précisé que les taux pondérés ont connu une légère évolution, dès lors qu'ils sont désormais établis sur la base des recettes fiscales de l'exercice 2025 pris dans son intégralité. Pour mémoire, ils avaient été fixés une première fois en cours d'année, en juillet 2025. Ils sont à présent arrêtés et ne sont plus appelés à évoluer.

Le Conseil Municipal :

- **Réaffirme** la volonté de lissage sur 12ans,
- **Vote** les taux cibles,
- Et par conséquent **prend acte** des taux applicables 2026.

VOTE :			
POUR : 32	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

5. Budget primitif 2026

Rapporteur : Pascal LE GALL

Pascal LE GALL, adjoint aux Finances, précise que le budget primitif 2026 de la Commune Nouvelle comprend :

- Le **budget principal**
- Deux **budgets annexes** :
 - Hameau de La Héronnière
 - Hameau de La Ville Hubeau

Chaque budget est présenté en équilibre, conformément aux règles budgétaires des collectivités territoriales : les recettes sont égales aux dépenses.

Guénaëlle AUTAIN, responsable du service Finances, présente le budget primitif par Chapitre.

Synthèse des éléments présentés à l'assemblée :

I. Budget principal

1. Vue d'ensemble

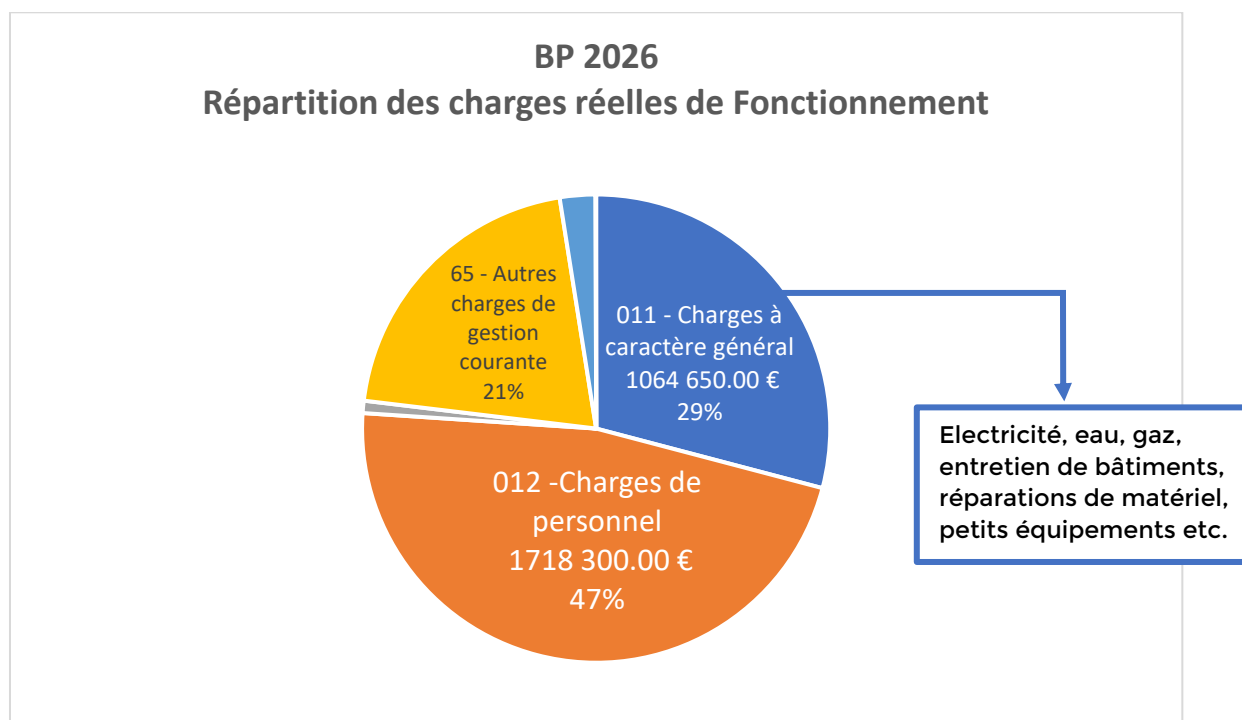
<i>Budget général</i>	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	4 070 010.32 €	2 942 115.50 €	7 012 125.82 €
DEPENSES	4 070 010.32 €	2 942 115.50 €	7 012 125.82 €

2. Section de fonctionnement

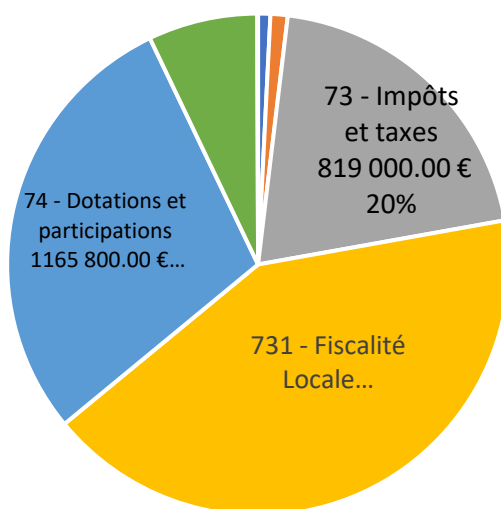
La section de fonctionnement retrace :

- Les dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services municipaux (charges de personnel, charges générales, subventions, intérêts de la dette...).
- Les recettes récurrentes (fiscalité, dotations, produits des services, participations...).

Les charges et recettes se répartissent selon la structure réglementaire des comptes des collectivités territoriales.



BP 2026
Répartition des recettes réelles de Fonctionnement



3. Section d'investissement

La section d'investissement comprend :

- Les dépenses d'équipement et de travaux
- Le remboursement du capital de la dette
- Les recettes d'investissement (FCTVA, subventions, ...)

II. Budget annexe - Hameau de La Héronnière

1. Vue d'ensemble

<i>Budget annexe Hameau de La Héronnière</i>	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	406 952.23 €	374 518.50 €	781 470.73 €
DEPENSES	406 952.23 €	374 518.50 €	781 470.73 €

III. Budget annexe - Hameau de La Ville Hubeau

1. Vue d'ensemble

<i>Budget annexe Hameau de La ville Hubeau</i>	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
RECETTES	253 007.71 €	253 005.57 €	506 013.28 €
DEPENSES	253 007.71 €	253 005.57 €	506 013.28 €

Eric Robin, président de séance, souhaite apporter plusieurs précisions concernant ce budget particulier. Celui-ci a été élaboré sans inscription de nouveaux projets d'investissements mais pour garantir la continuité des services publics et la prise en charge des dépenses de fonctionnement. Il s'agit d'un budget de transition, destiné à permettre à la nouvelle équipe municipale, qui prendra ses fonctions d'ici un mois, de disposer d'une situation claire et stable.

- un budget de « transition » lié aux échéances électorales de 7 M € avec 2.9 M € en section investissement pour des travaux qui concernent des soldes d'opérations engagées fin 2024 (Rue Rene Guitton et Fontenelle, Salle des fêtes de Merdrignac et de Saint Launeuc). Nouveaux projets : programme voirie rurale, études toiture école primaire et médiathèque, étude liaison douce Merdrignac - St Launeuc, étude chapelle du Bourgneuf. Une enveloppe de 1 M € sera à flécher en DM pour les projets de la future équipe municipale

- globalement, les prévisions des charges de fonctionnement diminuent légèrement de 1.4 % :

* sur le chapitre 011 : -3.4 % lié notamment à des prestations réalisées en 2025 qui ne se renouvellent pas en 2026 (nettoyage piste athlé 7 000 €, prestations informatiques liées à la fusion 16 000 €)

* sur le chapitre 012 : -1.3 %

* sur le chapitre 65 : +3.8 % lié à la subvention du CCAS (pas de versement en 2025 car 2 en 2024) et à l'augmentation des contingents (incendie)

- Parallèlement, les recettes de fonctionnement diminuent légèrement de 1.4 % :

Les recettes fiscales ont été minorées dans l'attente d'avoir la confirmation des bases prévisionnelles. De même les dotations de l'Etat ont été minorées dans l'attente des notifications d'attribution.

- La capacité d'autofinancement à la clôture de l'exercice 2025 s'élève à 1 038 000€ contre 490 000 € pour Merdrignac « seule » en 2024. Cela s'explique par le versement de la subvention 2025 en 2024 au CCAS 180 000 € et par la perception en 2025 d'une nouvelle recette liée à la Commune Nouvelle : le fonds d'amorçage de 52 000 €.

- La capacité de désendettement brut (rapport entre l'encours total de la dette et le nombre d'années de CAF brute nécessaire à la collectivité pour rembourser son stock de dette) s'établit à 2.64 années. Ce ratio diminue si l'on prend en compte les loyers du GIP, de la Gendarmerie et des adhérents de l'ALSH. On parle d'endettement élevé quand ce ratio atteint 9 ans et d'un seuil d'alerte entre 9 et 12 ans. Cet indicateur montre une gestion maîtrisée, avec la volonté de laisser une situation financière saine pour la future mandature.

M. ROBIN souligne l'implication de LCBC dans la dynamique du développement local à travers la réalisation de divers projets qui ont été réceptionnés en 2025 pour partie : station d'épuration, ludothèque, et se finaliseront en 2026 pour d'autres : piscine, parc d'activités économiques, résidence jeunes travailleurs

Avec cette gestion rigoureuse, la commune aura investi, en six ans, plus de 10 millions d'euros en dépenses réelles pour la réalisation de travaux et de projets structurants.

Georges Chartier interroge sur la situation de trésorerie de la commune ainsi que sur l'emprunt contracté il y a quelques années à des taux particulièrement avantageux. Il souligne la situation confortable laissée aux équipes suivantes, estimant qu'il s'agit d'un contexte favorable pour mener à bien de nouveaux projets.

Eric Robin lui répond que la commune a effectivement bénéficié d'une opportunité intéressante lui permettant de contractualiser des emprunts à des taux très avantageux. Il précise que deux emprunts arriveront à échéance en 2027. S'agissant de la trésorerie communale, il confirme qu'elle est suffisante et offre une marge de manœuvre confortable à la future équipe municipale.

En conclusion M. ROBIN adresse ses remerciements aux membres des commissions communales pour le travail de préparation budgétaire et particulièrement à Pascal LE

GALL, Adjoint aux finances, Guénaëlle Autain et Charlène Huby pour leur accompagnement dans la construction de ces budgets

Le conseil municipal approuve le budget primitif, budget principal et budgets annexes, de la Commune Nouvelle.

VOTE :			
POUR : 29	CONTRE :	Abstention : 3	NPPPV :

Abstention : CHIQUET Vincent, CHASLES Sandrine, FRIZAT Céline

6. Dotations à l'école Sainte Anne pour participation aux frais de fonctionnement - Année scolaire 2025 / 2026

Rapporteur : Eric ROBIN

Eric ROBIN, président de séance, rappelle que la commune est engagée auprès de l'Ecole Sainte Anne dans le cadre d'un contrat d'association qui prévoit que la commune participe aux frais de fonctionnement de l'Ecole.

Cette participation est calculée sur la base du coût de revient d'un élève de l'école publique scolarisé soit en maternelle, soit en élémentaire.

Ainsi, le coût de revient est établi à 2 399.69 €/élève pour un enfant scolarisé en classe maternelle, et à 523.43 € / élève pour un enfant scolarisé en classe élémentaire. Compte tenu des effectifs scolarisés à l'Ecole Ste Anne, la participation de la commune s'établit à :

- 29 enfants en maternelle X 2 399.69 € = 69 591.01 €

- 52 enfants en élémentaire X 523.43 € = 27 218.36 €

Soit une participation totale de 96 809.37 € pour l'année scolaire 2025/2026.

Le conseil municipal approuve l'attribution de la dotation de l'école Sainte Anne pour la participation aux frais de fonctionnement.

VOTE :			
POUR : 32	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

7. Subvention au CCAS - Centre Communal d'action sociale

Rapporteur : Eric ROBIN

Eric ROBIN, Maire, propose d'attribuer une subvention de fonctionnement de 180 000 € au CCAS au titre de l'année 2026. Cette subvention sert à financer le delta entre l'achat des repas scolaires au GIP et la revente aux familles, mais aussi l'office au restaurant scolaire, le financement du poste de l'agent administratif d'accueil au CCAS.

Cette somme est une subvention annuelle globale d'équilibre budgétaire. Elle est susceptible de varier au vu du bilan financier 2026 du CCAS.

Une convention financière sera établie entre la Commune et le CCAS afin de définir les conditions de versement de cette subvention.

Le Conseil Municipal **approuve** l'attribution de cette subvention de 180 000€ au CCAS.

VOTE :			
POUR : 33	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

Arrivée de Dominique DAUNAY à 20h55.

8. Demandes de subventions des associations à l'échelle de l'entente Hardouinai Mené

Rapporteur : Eric ROBIN

Eric ROBIN, Maire, indique que Les demandes de subvention suivantes sont présentées par les associations : AFR pour le service d'accueil de loisirs durant les vacances et le poste d'animateur jeunesse, l'ASEC (Association Sportive et Culturelle), ADMR (Association d'Aide à Domicile en Milieu Rural).

Il est convenu d'établir une répartition des subventions aux associations par commune du bassin de vie de l'Entente intercommunale Hardouinai Mené, au titre de l'année 2026, selon le critère population DGF.

Ainsi, la part de subvention sollicitée par les associations auprès de la commune de Merdrignac est la suivante :

- ASEC : 18 721.39 €
- ADMR : 5 974.91 €
- Famille rurales, pour fonctionnement ALSH : 33 241.67 €
- Familles rurales, pour poste animateur jeunesse : 10 431 €

Ces montants ne correspondent pas au coût réel. En effet, lors de la fusion intervenue en 2017 pour la création de Loudéac Communauté, un accord a été conclu afin de mettre en place des attributions de compensation pour l'ensemble des communes de l'ex-communauté de l'Hardouinai-Mené. Eric Robin précise que ces montants sont particulièrement intéressants au regard des services précieux et de qualité qui sont proposés. Des services équivalents, intégrés directement aux mairies, représenteraient un coût bien supérieur.

Le Conseil Municipal donne **un avis favorable** aux subventions demandées ci-dessus.

VOTE :			
POUR : 33	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

9. Demande de subvention de l'AFR - Périscolaire

Rapporteur : Eric ROBIN

Eric ROBIN, président de séance, indique que l'AFR sollicite une subvention de fonctionnement de 29 000€ pour le fonctionnement du service de garderie périscolaire au titre de l'année 2026.

Une convention financière sera établie entre la Commune et l'AFR afin de définir les conditions de versement de cette subvention.

Le conseil municipal **donne un avis favorable** au versement de cette subvention de 29 000€ à l'AFR pour le service périscolaire.

VOTE :			
POUR : 33	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

QUESTIONS DIVERSES

- **Planning des présences - élections municipales**

Les propositions de planning vont être adressées dès demain. Eric ROBIN invite les conseillers municipaux à se positionner sur les créneaux des deux bureaux de vote. Les créneaux se découpent par 2h30 de 8h à 18h.

- Céline Frizat s'interroge sur la date d'ouverture de la piscine intercommunale, Aquaval.

Eric Robin, Maire, indique que des tests sont actuellement réalisés afin de valider - ou non - un matériau. Loudéac Communauté reste vigilante, dans la mesure où des structures ayant utilisé ce produit ont par la suite rencontré des problématiques techniques. Le dossier est en cours de traitement et l'ensemble des acteurs met tout en œuvre pour permettre une ouverture dans les meilleurs délais.

Dans un second point, Céline Frizat souhaite savoir si le système des différentes portes de la salle Orion est conforme aux règles en vigueur, celles-ci étant difficiles d'utilisation, notamment pour les toilettes PMR.

Eric Robin précise qu'il s'agit de contraintes réglementaires effectivement prises en compte par le maître d'œuvre et contrôlées par le service du SDIS 22. Sur ce point, la commune, en tant que maître d'ouvrage, dispose de marges de manœuvre limitées, les dispositions appliquées relevant du cadre réglementaire en vigueur.

- Pour conclure ce dernier Conseil Municipal de la mandature, Eric Robin souhaite souligner l'assiduité de l'ensemble des conseillers municipaux. Au cours des six dernières années, il a été constaté très peu d'absences, malgré un rythme soutenu d'un conseil par mois. Ce mandat a également été marqué par des débuts particuliers, notamment avec la période de la crise sanitaire liée au COVID et aux confinements. Il tient par ailleurs à rappeler et à souligner le premier anniversaire de la Commune nouvelle.

Fin de séance : 21h15